

**FONTAINEMELON** Le président de la coopérative a dévoilé l'immeuble, rue de la Côte 6-8, à l'occasion de la fin du chantier.

## Des appartements Arc-en-ciel avec vue sur le Val-de-Ruz

Une année après la pose de la première pierre, le chantier des 27 appartements Arc-en-ciel, à Fontainemelon, a pris fin. Pour célébrer cette étape, coopérants, ouvriers et représentants des autorités s'étaient donné rendez-vous hier au bas de l'immeuble, rue de la Côte 6-8.

Offrant une vue imprenable sur le Val-de-Ruz, ce bâtiment est construit aux normes Minergie. Il se compose de neuf 2.5 pièces, neuf 3.5 pièces et neuf 4.5 pièces, en location à prix coûtant. Soit entre 1015 et 1530 francs par mois tout compris, incluant également les frais accessoires. Les appartements sont accompagnés de 27 places de parc intérieures réparties en deux sous-sols.

Au lieu de verser une garantie de

loyer, les locataires prendront des parts sociales de la coopérative Arc-en-ciel correspondant à trois mois de loyer. Au moment de leur départ, les parts leur seront remboursées. «Une séance d'information sera bientôt proposée à la population. Les gens sont intéressés par les loyers modérés mais ils ne savent pas comment ça se passe», relève Gabriel Winkler, gérant-coopérant Arc-en-ciel.

### «Déjà six baux envoyés»

Dès la première pierre posée, des gens ont montré de l'intérêt pour ce projet, signale Nicole Decker, cheffe de l'office cantonal du logement. «Nous avons déjà envoyé six baux et plusieurs personnes sont intéressées», poursuit Gabriel Winkler.



La coopérative Arc-en-ciel propose des logements à loyer attractif de 2,5, 3,5 et 4,5 pièces. DAVID MARCHON

«Notre coopérative termine pour la première fois une réalisation, sur un terrain cédé à prix attractif en droit distinct et permanent de

superficie par la commune de Val-de-Ruz pour 70 ans», s'est réjoui Philippe Diesbach, président de la coopérative Arc-en-ciel. «Elle a

aussi accordé une diminution de la redevance pendant les cinq premières années.» D'ici deux ans, l'immeuble sera raccordé au chauffage à distance de Cernier et Fontainemelon. «Entretiens, il y aura un raccordement provisoire.» Administrateur de l'urbanisme et de l'aménagement de Val-de-Ruz, Stéphane Jobin a précisé que «l'ex-commune de Fontainemelon avait initié ce projet» et était donc à l'origine du droit de superficie octroyé. Par la suite, la commune fusionnée a poursuivi cette volonté.

Le coût total de la construction est estimé à 8,2 millions de francs. «La coopérative a bénéficié d'un appui financier de 174 500 francs sous forme d'ac-

quisition de parts sociales», ajoute le président de la coopérative. Cette mesure s'établit en regard de la loi cantonale sur l'aide au logement – datant de 2008 – concernant l'encouragement à la construction d'immeubles locatifs à loyers abordables. Un recours à un prêt de l'Asmoup (Association suisse des maîtres d'ouvrage d'utilité publique) a également été obtenu.

Philippe Diesbach conclut: «Il n'y a aucun but lucratif. Arc-en-ciel est une coopérative d'utilité publique; elle a été inscrite au registre du commerce en mars 2009 et son but est d'améliorer les conditions de logement de la population par la pratique de prix favorables.» ● AFR